



# Schéma territorial des services aux familles

*Petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité.*



Une **vision globale** des services proposés  
aux familles sur notre territoire

Une **offre de services** aux familles  
quel que soit l'âge de l'enfant

Un **outil de référence** pour les partenaires  
et les services intervenant auprès des familles

# Quel diagnostic pour notre territoire ?

## LAMBALLE TERRE & MER



- **13<sup>e</sup> rang** sur 59 intercommunalités bretonnes (population 2016)
- **69 133 habitants** (en 2019)
- **36 % de la population** concentrée dans le secteur de la ville centre Lamballe-Armor
- **+ 10,8 % de croissance** de la population depuis 13 ans (solde migratoire positif)
- **Stabilité des naissances depuis 2016** après une baisse de 23 % depuis 2008



## LES FAMILLES



- **2,27 personnes par ménage** (moyenne - 2014)
- **9 074 familles** avec au moins un enfant de - 25 ans
- dont **45 % des familles** ont au moins 2 enfants

sources : INSEE 2015

# ➔ Offre de services aux

## Petite enfance // 0 à 3 ans

L'offre « petite enfance » propose aux familles différents modes d'accueils en collectif ou individuel.

- 1 962 enfants de moins de 3 ans au 01/01/2019
- 623 naissances sur le territoire en 2018

**16 %** des enfants de moins de 3 ans sont en accueil collectif de gestion publique, associative ou privée : multi-accueils, micro-crèches et crèche familiale en 2017.

- 149 places en établissements d'accueil du jeune enfant (+ 6 places par rapport à 2018)

**58 %** des enfants de moins de 3 ans sont accueillis au domicile d'un.e assistant.e maternel.le.

- 486 assistant.e.s maternel.le.s en activité représentant 1 730 places (baisse de 21.5 % par rapport à début 2018)
- Déploiement des Maisons d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM) sur le territoire (excepté le secteur nord) : 8 MAM en juin 2019

### Constats

Un taux de couverture élevé sur le territoire (96 places pour 100 enfants) grâce à l'offre totale d'accueil proposé par les différents modes d'accueil (communautaire, associatif, privée).

Un manque d'équité dans les propositions de mode d'accueil selon les secteurs : offre collective dépourvue sur le secteur de Moncontour.



## Enfance // 3 à 11 ans

L'offre d'accueil en enfance se déroule sur des temps différents de la vie des enfants.

**En période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis,** les accueils périscolaires sont gérés par les communes ou les écoles privées.

**Pendant les vacances scolaires et les mercredis,** les accueils de loisirs sont gérés par la Communauté d'agglomération ou par une association.

**7 990** enfants de 3-11 ans

**2 585** entre 3 et 5 ans

**4 514** enfants entre 6 et 10 ans

**891** enfants de 11 ans

sources : INSEE 2015

### Constats

Un fonctionnement des accueils de loisirs de Lamballe Terre & Mer sans sectorisation et répondant à la quasi-totalité des demandes.

Une évolution des situations de vulnérabilité des familles (séparation, monoparentalité, handicap, troubles du comportement, etc.).

Horaires, périodes et tarifications différents au niveau de l'accueil périscolaire et extra-scolaire.





## LES EMPLOIS

- **69 % de parents bi-actifs** avec enfants de moins 3 ans puis **75 %** au-delà de 3 ans (allocataires CAF 2017)

- Principal secteur d'activités

### Tertiaire

mais aussi **20% de métiers de l'industrie**

## LES PARTICULARITÉS À PRENDRE EN COMPTE

- **Les ressources** : une population avec des revenus moyens supérieurs au département mais des disparités importantes entre les habitants du sud du territoire et les habitants du littoral et de Lamballe et sa périphérie
- **La monoparentalité croissante** : + 15 % de monoparents avec enfants de moins de 3 ans entre 2012 et 2017 (allocataires CAF 2017)
- **Le handicap** concerne 325 enfants de 0 à 20 ans (MDPH 01.01.2019)
- **Le travail en horaires atypiques** caractéristiques des emplois du secteur de l'industrie (notamment agroalimentaire) et du tertiaire (les métiers de la santé et des services à la personne, la restauration, le tourisme, le commerce)

sources : INSEE

# familles

## Jeunesse // 11 à 30 ans

L'offre « jeunesse » permet d'accueillir ou d'accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne (santé, formation, logement, loisirs...). Différents partenaires (communauté d'agglomération, associations...) et structures (socio-éducatives, de loisirs...) interviennent en complémentarité pour renforcer l'offre.

**2 656** enfants de 11 à 13 ans

**3 307** jeunes de 14 à 17 ans

**4 044** jeunes de 18 à 25 ans

sources : INSEE 2015

### Constats

Répartition des espaces jeunes disparate en fonction des territoires.

Problématique de l'offre d'accueil pour l'âge de transition 10-11 ans.

Forte représentation des garçons sur les animations 11-17 ans.

Importante demande de partenariat de l'ensemble des structures à destination des jeunes

Difficulté de mobilité des jeunes sur le territoire.



## Parentalité

Les parents et tous les partenaires du territoire sont acteurs de la parentalité.

Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents dans leurs rôles (éducatif, soutien matériel, psychologique, moral, culturel, social...).

### Un.e référent.e familles sur le centre social intercommunal

#### Constats

Importance de la mise en lien et de la mise en réseau des acteurs pour mettre en œuvre des actions parentalité sur le territoire.

Importance de prendre en compte la diversité des besoins des familles.

Nécessité d'un observatoire pour repérer les actions et les services en lien avec la parentalité.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1



# Favoriser **l'équilibre territorial** en direction des familles

### ACTION N°1

#### Lever les freins d'accès aux structures

- **Ajuster la sectorisation des établissements d'accueil du jeune enfant pour :**

- Prendre en compte la commune nouvelle Lamballe-Armor et s'adapter le cas échéant à d'autres périmètres de commune nouvelle si tel était le cas;
- Améliorer le taux d'occupation des structures Sud Est (Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle), en augmentant leur périmètre d'accès aux 6 communes: Trédias, Trémeur, Sévignac, Rouillac, Eréac et Lanrelas;
- Réfléchir à une nouvelle sectorisation sur le secteur de Moncontour pour le futur équipement d'accueil collectif public;
- Évaluer et ajuster, si nécessaire, le conventionnement avec Dinan Agglomération.

- **Harmoniser l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant pour :**

- Faire évoluer les règlements de fonctionnement en supprimant sur le multi-accueil de Lamballe-Armor la restriction des contrats d'accueil. Jusqu'à présent, ils étaient limités à 30h par semaine en accueil régulier et à 12h par semaine en accueil occasionnel;
- Apporter aux familles du secteur de Moncontour une offre d'accueil collectif public;
- Étudier toutes les demandes de porteur de projet privé et, si possible, collaborer afin d'avoir des implantations cohérentes avec les besoins des familles.

### ACTION N°2

#### Mise en place d'un observatoire des services aux familles (données quantitatives et qualitatives)

**Organiser une veille sur l'offre et les besoins des familles, et ainsi, apporter un appui à la décision aussi bien pour les élus que les partenaires.**

- Collecter des données de notre territoire, dans le but d'assurer une veille sur l'offre et les besoins des familles.



[observatoire@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:observatoire@lamballe-terre-mer.bzh)



## ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

# Renforcer et formaliser la coopération des acteurs autour du schéma

### ACTION N°1

## Renforcer et formaliser les partenariats autour de la prise en charge globale de l'enfant et du jeune

### • Organiser des groupes de travail partenariaux par thématique (petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité) pour :

- Poursuivre le travail engagé lors de l'écriture du schéma notamment pour sa mise en œuvre ;
- Favoriser la collaboration entre les services et les partenaires des différentes thématiques ;
- Proposer des groupes de travail sur les thèmes porteurs suivants : l'actualité au regard de l'évolution des besoins des familles, le parcours des familles et leur accompagnement, le numérique accessible à tous, la mobilité, les passerelles et les âges de transition, les réseaux sociaux, l'insertion, le handicap, l'échange de bonnes pratiques, l'égalité fille-garçon etc.

### • Organiser des temps de rencontre avec les acteurs scolaires du territoire afin de :

- Promouvoir les « cafés parents » dans les écoles du territoire ;
- Créer des actions de co-éducation autour de l'enfant et du jeune ;
- Travailler en collaboration sur l'accueil de l'enfant fragilisé.

### • Écrire et faire vivre le projet éducatif de Lamballe Terre & Mer de façon à :

- Avoir un socle commun de valeurs communes sur l'accueil de l'enfant quel que soit son âge ;
- Mettre en valeur les projets éducatifs et pédagogiques des structures.

### ACTION N°2

## Organiser et soutenir les temps forts

### • Organiser une veille sur l'offre de service :

- Favoriser l'accès aux actions et services « parentalité » du territoire via une information globale (exemple des infos familles du centre social intercommunal) ;
- Faciliter l'interconnaissance des acteurs autour de la notion « parentalité » ;
- Permettre à différents services et partenaires d'associer la parentalité au cœur de leurs actions.

### • Organiser un temps d'information et d'échanges pour les 16-30 ans pour :

- Informer les jeunes en mettant en valeur les actions et services qu'ils peuvent utiliser (FJT, pôle emploi, mission locale, SIJ, etc.) ;
- Sensibiliser les jeunes sur des sujets du quotidien (prévention, le premier emploi, etc.) ;
- Associer les jeunes, soit en organisant des groupes d'échanges sur le temps fort, ou en les mobilisant sur l'animation du temps fort (type apéro-concerts etc.).

### • Organiser un temps festif pour les 11-16 ans afin de :

- Rencontrer les jeunes et les parents et faire connaître les différents acteurs et actions proposées sur le territoire ;
- Programmer des concerts avec le Collectif des Associations de Jeunes (CAJ) du territoire ;
- Mettre en place différentes démonstrations d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

➔ Poursuivre et garantir une **qualité des services** en adéquation avec les besoins repérés

### ACTION N°1

#### Connaître et adapter l'offre aux besoins spécifiques des familles (handicap, précarité, monoparentalité, atypie, réinsertion, etc.)

- **Communiquer sur le dispositif « CESU enfance - Accueil en relais » pour :**

- Permettre à toutes les familles travaillant en horaires atypiques d'avoir accès à ce dispositif ;
- Informer les mairies, les services, les partenaires de cette aide financière ;
- Entamer un travail pour diffuser l'information auprès des entreprises.

- **Favoriser l'accueil des familles aux besoins spécifiques via des places en occasionnel et d'urgence :**

- **Au niveau de la petite enfance :**

- › Organiser une rencontre multi-partenariale pour échanger sur les places disponibles dans les différents modes d'accueil ;
- › Proposer une communication adéquate pour pouvoir informer les familles de ces places vacantes.

- **Au niveau de l'enfance-jeunesse :**

- › Poursuivre l'attention particulière sur les familles aux besoins spécifiques (monoparentalité, précarité sociale, maladie, intérim, etc.).

- **Renforcer les compétences professionnelles des équipes « Enfance Jeunesse » :**

- Organiser une formation régulière sur le handicap aux professionnels de l'enfance-jeunesse et l'intégrer au plan de formation de la collectivité (Une quinzaine d'animateurs des services enfance-jeunesse de Lamballe Terre & Mer et scolaire de la ville Lamballe-Armor sont déjà inscrits à la formation handicap du CNFPT) ;
- Identifier la personne référente des enfants en situation de handicap pour le service enfance-jeunesse.

- **Mener une réflexion sur l'inclusion sociale de manière à :**

- Harmoniser les représentations de l'inclusion entre les différents partenaires ;
- Favoriser l'interconnaissance autour de cette thématique pour créer une dynamique de réseaux et d'entraides entre les services et partenaires ;
- Travailler sur la thématique du handicap, dans un premier temps, et mettre en lien la commission accessibilité de Lamballe Terre & Mer avec les différents acteurs institutionnels et associatifs.

### ACTION N°2

#### Développer une stratégie de communication à destination des familles

- **Faciliter et rendre accessible l'information sur les actions et services aux familles.**

> [infos-famille@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:infos-famille@lamballe-terre-mer.bzh)

- **Créer des supports institutionnels transversaux tels que le flyer prévu pour la rentrée scolaire 2019-2020 :**

Ce tract informera sur les actions des services petite enfance, enfance-jeunesse, sport, culture et le distribus.

# LE SCHÉMA TERRITORIAL DES SERVICES AUX FAMILLES, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

La participation et la mobilisation des différents acteurs ont permis d'engager une dynamique sur le territoire.

- **Plus de 100 acteurs locaux impliqués :**

acteurs communautaires, des acteurs communaux, des partenaires locaux (associations,...), sans oublier l'appui de différentes cellules statistiques.

- **3 services impliqués dans le schéma :**

petite enfance, enfance-jeunesse et centre social intercommunal.

## 1 ÉTAPE D'OBSERVATION & DE CONCERTATION

Les données compilées ont servi de supports aux échanges entre les participants pour **confronter leurs analyses, identifier des besoins et dégager des orientations stratégiques.**

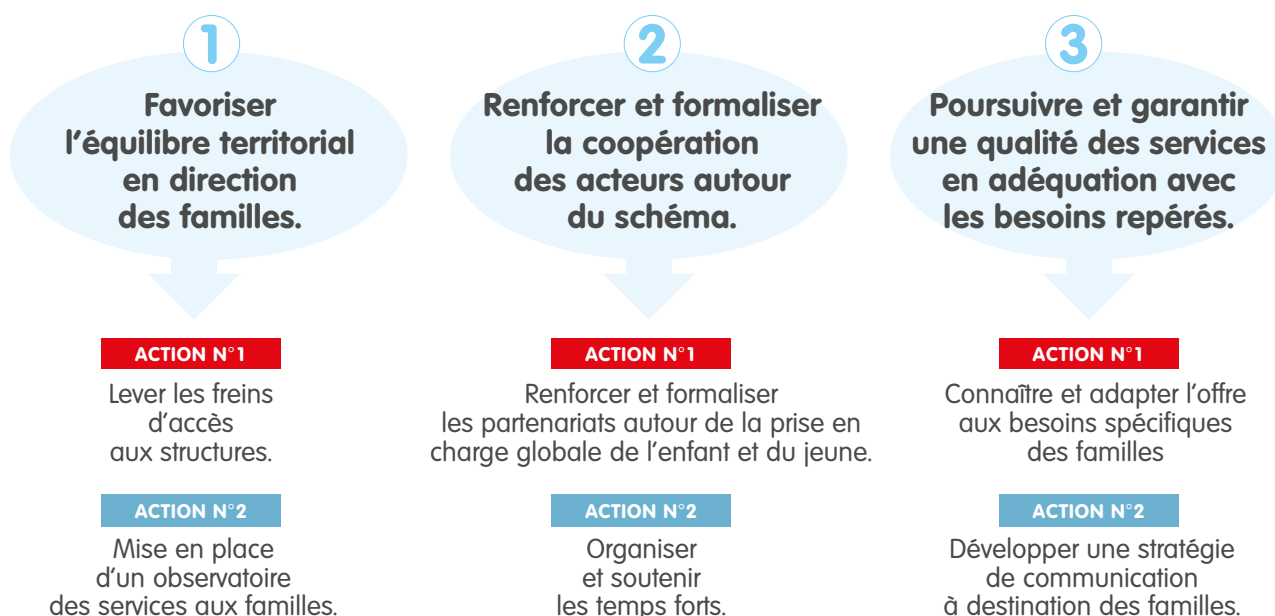


## 2 ÉTAPE DE CO-CONSTRUCTION & D'ORGANISATION

**Détermination des orientations stratégiques et déclinaison en fiches actions.**

Une étape essentielle pour donner le cap sur les 4 années à venir. Les orientations stratégiques et leurs actions découlent tous de cette ligne de conduite et apportent de la cohérence et du sens à l'ensemble du schéma territorial des services aux familles.

- **3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**



## 3 ÉTAPE D'APPLICATION & D'ÉVALUATION

- **Lancement du schéma le 10 octobre 2019**

- Réunion du comité de pilotage tous les ans pour réajuster l'observatoire et évaluer le schéma (actions réalisées, à réaliser, à modifier...)

**Remerciement à tous les partenaires pour leur participation à l'élaboration du schéma territorial des services aux familles.**

Version complète téléchargeable sur :  
<https://schema-famille22.fr>



## Notre territoire d'actions

Le territoire, ses **38 communes**



L'EMPLOI



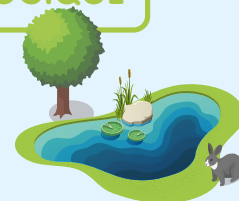
LA QUALITÉ DE VIE



LA PROXIMITÉ



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LA SOLIDARITÉ & LA COOPÉRATION



L'implication de l'ensemble des acteurs **est primordiale.**

Le projet de territoire doit être porté par :

- **les élus**, qui peuvent mettre en place des politiques publiques sur l'habitat, la mobilité, la santé...
- **les partenaires**, qui peuvent accompagner l'évolution du territoire (le Conseil de développement, l'Agence de développement touristique et d'attractivité des Côtes d'Armor...).
- **les entrepreneurs**, qui feront les emplois de demain dans tous les secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie, l'artisanat, le commerce, l'innovation...
- **les associations**, qui font la dynamique du territoire en termes de sport et de culture et qui œuvrent également au niveau social et caritatif.
- **chaque habitant**, qui peut mettre en place, participer, contribuer à des projets en donnant des idées, de son temps, en appliquant quotidiennement des éco-gestes...

info **petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité.**

## Contacts

service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh

enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

infos-famille@lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération